

Référence : CRPDL/2023/33

Contact : Marion Fourier – marion.fourier@gmail.com

**A l'attention de Messieurs Antoine Chéreau et Philippe Henry,
et de Madame Lydie Bernard**
Vice-présidents de la Région des Pays de la Loire
**et de la Direction de la Transition Énergétique et de l'Environnement de la Région des
Pays de la Loire**

Nantes, le 15 octobre 2023

Objet : Contribution au plan régional en faveur de la haie

Mesdames, Messieurs,

Par le présent courrier, nous nous permettons d'adresser cette contribution au plan régional en faveur de la haie. Les haies, véritables écrans de biodiversité, jouent un rôle crucial non seulement pour notre environnement, mais aussi pour notre agriculture, notre eau, notre climat, notre économie et notre bien-être collectif.

Selon le rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAET) en date du 24 avril 2023, la France perd 20.000 kilomètres de haies chaque année. La région des Pays de la Loire compte 200.000 km de haies, à savoir 13% du linéaire français. La baisse annuelle d'1% de la surface agricole utile (SAU) dans notre région s'accompagne aussi d'une disparition progressive des haies et espaces bocagers.

Pourtant, ces espaces végétaux, stockant le carbone, sont des outils essentiels pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique. D'abord, la haie ponctionne environ 40% de l'eau de pluie, ce qui permet une infiltration solide dans les sols et nappes phréatiques, et limite l'érosion des sols. Aussi, elles permettent le maintien à une température plus douce grâce à l'évapotranspiration et les surfaces ombragées autour des haies. Enfin, ce sont des réservoirs de biodiversité où la faune sauvage trouve abri.

A l'échelle nationale, le gouvernement commence à considérer cette problématique et présentait, le 29 septembre dernier, un « Pacte en faveur de la haie ». Celui-ci prévoit notamment la plantation de 50.000km de haies d'ici 2030, un objectif modéré et qui manque d'une approche sur la qualité des plantations. Cet élan est à accompagner à notre échelle régionale. Nous attendons de la Région d'impulser et coordonner une véritable politique publique en faveur de l'arbre et de la haie, en coopération avec les acteurs du territoire et l'appui des collectivités. Ce plan régional influera bon nombre de nos politiques publiques, notamment les objectifs pour la qualité de l'eau, le soutien aux pratiques agricoles et le développement économique. Celles-ci doivent demeurer cohérentes avec les objectifs affichés pour les haies. C'est la condition de la réussite d'un tel plan.

Notre groupe L'écologie ensemble propose plusieurs axes d'approfondissement pour une gestion durable de la haie et de l'arbre en Pays de la Loire et des pistes d'actions pour notre collectivité :

1- Préserver et valoriser les haies existantes

- Se doter et financer des outils cartographiques qui permettent un recensement régulier et actualisé des haies.
- Faire du Label Haie l'outil de référence incontournable
- Intégrer les haies existantes et celles à créer dans tous les documents d'urbanisme
- Soutenir financièrement les structures qui agissent pour préserver durablement les haies avec notamment des aides ciblées pour l'animation sur la préservation du bocage

2- Mettre en place une stratégie de plantation de la haie

- Mettre les leviers des politiques publiques régionales au service d'une stratégie de plantation de la haie : éco-conditionnalité, commande publique, végétalisation des lycées, politique de l'eau,....
- Adopter une vision axée sur un solde positif des plantations

3- Développer les formations autour de la connaissance de la haie

- Demain du CAP au Bac+5 : des femmes et des hommes formés pour la préservation de la haie et du bocage
- Appuyer le développement du Label haie comme outil de référence dans les cycles de formation

4- Faire preuve de vigilance sur les dérives du business des crédits carbone

- Revisiter les dispositifs de soutien afin qu'ils n'encouragent pas les opportunités spéculatives avec le marché des crédits carbone et ainsi éviter demain une agriculture sans agriculteurs et agricultrices

Le détail de notre contribution est à retrouver ci après.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.



Lucie Etonno
Conseillère régionale
Présidente du groupe L'écologie ensemble



William Aucant
Conseiller régional

La préservation et la valorisation des haies existantes

Les haies ont quatre fonctions fondamentales : puits de carbone (végétaux), biodiversité (habitats et alimentation), ressource en eau et protection des sols. Elles sont étroitement interdépendantes. Les haies sont par ailleurs un des fondements structurants du paysage pour être pleinement fonctionnelles, elles doivent être pluri-strates, larges, sur talus, entretenues non pas comme des haies de lotissement mais des haies que l'on laisse s'exprimer. Pour assurer la préservation et la valorisation des haies existantes et demain à créer, l'outil de référence Label Haie doit devenir incontournable.

Depuis 1950, la France aurait perdu 60% à 70% de ses haies. Il est pourtant difficile de déterminer une proportion exacte en Pays de la Loire puisque des cartographies régulières et précises manquent. Lors de la concertation, il a été souligné que le fond cartographique le plus récent date de 2020. En l'espace de trois ans, de nombreux changements peuvent survenir concernant les haies, soulignant le besoin urgent d'un état des lieux actualisé.

Le premier enjeu est donc celui du recensement de l'existant. En complément de la nécessité d'une mise à jour régulière des cartographies des haies, il est impératif d'adopter une méthodologie de cartographie transparente et rigoureuse. Cette méthodologie devrait non seulement refléter la distribution et la densité des haies, mais également intégrer des indicateurs clés relatifs à la santé et à la diversité biologique de ces haies. Une telle approche permettrait d'obtenir une vision holistique de l'état des haies dans la région, facilitant ainsi la prise de décisions éclairées en matière de préservation et de gestion.

De plus, il est essentiel d'intégrer les haies existantes et celles à créer dans tous les documents d'urbanisme. Cela signifie que chaque haie devrait être inventoriée et prise en compte dans la législation relative au paysage. Du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) au Plan Local d'Urbanisme (PLU), en passant par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), chaque étape de planification devrait considérer la valeur et l'importance des haies. On pourrait ainsi imaginer porter les haies existantes et celles à créer comme des EBC – espace boisée classé- qui les protégeraient.

Vient ensuite la protection renforcée des haies. La réglementation autour de l'arrachage des haies pour raisons de sécurité (par exemple, aux abords des voies ferrées) doit évoluer pour précisément encadrer les cas de nécessité. Toute destruction de haies sans raison valable, que ce soit pour l'installation de la fibre optique ou d'autres réseaux, avec ou sans replantation, devrait être sanctionnée de manière plus rigoureuse, selon des modalités qui restent à définir.

Nous plaidons pour une référence explicite à la convention européenne du paysage ([STE n° 176](#)), mettant en avant les notions de cadre de vie et de patrimoine culturel commun. Cette référence appelle à une concertation renforcée sur le paysage lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, en mettant l'accent sur des dimensions patrimoniales liées à la biodiversité et à l'eau, et en privilégiant une approche qualitative

Les plans de gestion durable sont à favoriser. Des règles claires de gestion doivent être définies pour assurer leur préservation et leur entretien en s'appuyant sur l'outil de référence Label haie.

Par ailleurs, il est à noter que 10% des forêts en Pays de la Loire sont des forêts domaniales. Si l'Office National des Forêts (ONF) gère ces forêts de manière rigoureuse, il existe des enjeux spécifiques concernant les forêts privées. Ces forêts, en bord de prairie et de champs, tout comme les haies, jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Il est donc essentiel d'encourager une gestion durable et responsable des forêts privées, en parallèle des efforts déployés pour la préservation des haies.

La mise en place d'une stratégie de plantation de la haie

Parallèlement à la préservation de l'existant, la Région doit développer une véritable stratégie de plantation de l'arbre et de la haie.

Dans le cadre des politiques publiques régionales, cela pourra s'illustrer par un soutien aux collectivités ou entreprises engagées dans ces processus, avec, par exemple, une éco-conditionnalité des subventions de certains dispositifs à la plantation et l'entretien de haies. Cela pourra aussi être intégré comme un critère de bonification écologique de la commande publique régionale.

Dans le cadre de son foncier propre, la Région peut également engager une plantation massive sur les lycées ruraux, parallèlement à son plan de végétalisation des cours.

La Région, pleinement engagée sur les questions agricoles, doit être à l'initiative de travaux avec les organisations agricoles (chambres d'agriculture, représentants de la profession...) à des plans de gestion des haies bocagères (mises en place de nouvelles haies, accompagnement vers de la mise en place volontaire), notamment sur les territoires les plus faiblement dotés. Cela pourrait permettre des compléments de revenus aux agriculteurs, issus de la valorisation des arbres et haies présents sur leurs parcelles.

Au-delà des simples objectifs de plantation en kilomètres linéaires, il est essentiel d'adopter une vision axée sur un solde positif. Bien que 150 km de haies soient plantés annuellement, ce nombre est tristement éclipsé par les milliers de kilomètres détruits chaque décennie. Face à chaque kilomètre de haies supprimé, l'ambition devrait être de replanter bien davantage que la simple distance perdue. Cela permettrait non seulement de compenser la longueur disparue, mais aussi de prendre en compte le temps nécessaire pour que ces nouvelles haies parviennent à une maturité bénéfique pour l'écosystème. Aspirer à un solde positif, c'est s'engager à non seulement replanter davantage que ce qui est détruit, mais aussi à instaurer une dynamique où la renaissance et la conservation des haies l'emportent nettement sur les pertes.

Des Haies en 4 dimensions

Les haies, envisagées dans ce projet sous un angle linéaire, méritent une réflexion bien plus approfondie. En effet, se limiter à cette seule dimension serait non seulement réducteur, mais aussi préjudiciable à notre compréhension de leur rôle écologique et environnemental. Il est essentiel de reconnaître que les haies existent en quatre dimensions distinctes : la longueur, la hauteur, la largeur et le temps. Chacune de ces dimensions apporte une valeur ajoutée à l'écosystème qu'elles composent et influence la manière dont nous devrions les concevoir et les gérer.

Dans le contexte actuel de dérèglement climatique, des défis agricoles modernes et la difficile question de la gestion du partage de l'eau, recréer des haies d'une envergure de 10 mètres, comme celles d'antan, s'avère être un défi colossal. Pourtant, il est impératif de repenser nos haies, non seulement en termes de dimensions, mais aussi de diversité. Éviter d'avoir des arbres de même hauteur est essentiel. L'idée est de créer un paysage où la canopée présente des variations de hauteur. Cette rugosité, cette alternance entre végétaux plus hauts et plus bas, permet de canaliser les vents ascendants favorisant l'évapotranspiration des plantes. De plus, la largeur d'une haie influence sa capacité à servir d'habitat pour la faune et à stocker le carbone.

Quant à la dimension temporelle, elle nous rappelle que les haies ne sont pas statiques : elles évoluent, mûrissent et, malheureusement, peuvent aussi décliner. Elles sont des entités vivantes, complexes, qui méritent une attention et une réflexion nuancées. Cela implique de penser à la diversité des essences, à leur capacité à résister à terme aux vagues de chaleur (23 jours annuels supplémentaires d'ici 2050 selon le GIEC Pays De La Loire), et à leur rôle dans la promotion de la biodiversité. Une vision élargie, embrassant ces quatre dimensions, est donc non seulement souhaitable, mais absolument nécessaire.

La formation autour de la connaissance de la haie

Qu'il s'agisse d'un mauvais entretien (taille au printemps ou à l'été) ou d'une destruction pratique, la dégradation de la haie est souvent due à une méconnaissance de son fonctionnement et de ses bénéfices. Elle peut donc être évitée grâce à une bonne formation des acteurs, particulièrement dans le milieu agricole.

La Convention européenne du paysage insiste sur l'importance de la participation du public dans la transformation des paysages. Nous plaillons donc pour une consultation accrue des citoyens et des acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques du paysage.

A ce titre, la Région, en partie responsable des lycées agricoles, et à la manœuvre des formations continues, doit imposer des modules de formation à la préservation de l'arbre et du bocage dans toutes les formations initiales liées à l'agriculture et l'agro-ingénierie. Toutes les formations à l'entretien paysager devront également porter ces modules.

Parallèlement, l'ouverture de formations liées à la gestion du bois et l'agroforesterie pourraient être envisagées dans notre région, qui n'en dispose pas pour le moment.

Une formation adaptée permettra un ralentissement de la perte des haies à court terme, et une gestion plus durable à long terme.

Enfin, après avoir abordé l'importance de la formation pour la préservation des haies, il est essentiel de mentionner un outil qui pourrait renforcer cette démarche : le Label Haies. Ce label, loin d'être un simple tampon administratif, est en réalité un dispositif de certification des pratiques de gestion des haies et des filières de distribution du bois issu du bocage. Son enjeu principal est d'endiguer l'érosion bocagère en France en soutenant le développement de filières durables. Le Label Haies vise donc à inverser cette tendance en reconnaissant et en valorisant les bonnes pratiques. En certifiant les haies bien gérées et les filières de bois bocager respectueuses de l'environnement, il encourage une gestion durable et responsable. De plus, ce label peut servir d'outil pédagogique, sensibilisant le grand public, les agriculteurs et les acteurs locaux à l'importance des haies et à la nécessité de les préserver.

Enfin, le lien pourra être fait avec le plan régional pour la filière forêt-bois, sur la valorisation des produits issus des haies à travers le soutien à la structuration des filières locales et durables de transformation du bois. Ces filières peuvent offrir des opportunités économiques tout en promouvant une gestion écologique des ressources.

Parallèlement, la préservation de l'existant doit aussi passer par des campagnes d'information à destination du grand public et des acteurs cibles (collectivités, professionnels agricoles) pour sensibiliser à l'utilité de l'arbre et de la haie. Un soutien aux structures qui font déjà ce travail (notamment les CAUE) est également à envisager

La vigilance autour du business des crédits carbone

Lors de la commission permanente du 22 septembre 2023, nous vous avons interrogé dans le cadre des rapports de la commission 5 sur la subvention de 1600€ obtenue par la "SAS Printemps des terres foncières" pour un projet de "gestion durable de haies" via le dispositif "Liger Bocage". Cette société d'investissement est basée à Paris et investit dans du foncier pour y "assurer la transition écologique" et se rémunère via les crédits publics de paiement pour services environnementaux.

Cela nous interroge quand on sait combien la question de la propriété des terres agricoles, de plus en plus détenues par des sociétés non-agricoles, est un enjeu pour le maintien d'une agriculture durable et riche en emplois sur nos territoires. Nous souhaitons que la Région se saisisse de cette problématique pour éviter une agriculture sans agriculteurs et les risques spéculatifs, et qu'elle adapte ses dispositifs en conséquence.

Enfin, nous plaidons pour une reconnaissance des efforts considérables liés à la gestion et à l'entretien des haies. De plus, nous mettons en avant les risques associés à une mauvaise qualité de l'eau ou à son absence, résultant d'une rétention insuffisante. Nous appelons à la mise en place d'une mission exploratoire financée sur ce sujet, couplée à un ambitieux plan de financement régional pour l'agroforesterie.